

Compte rendu de la séance du vendredi 07 avril 2017

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Maire
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoints.

Monsieur Jean-Louis DROUARD, Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL, Madame Anne MILLOT, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Gérard JOVET, Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX, Madame Caroline DALLE-NOGARE, Conseillers.

Représentés : Madame Mélanie BRESSION par Madame Caroline DALLE-NOGARE, Madame Anne COLLINOT par Madame Anne MILLOT

Début de séance : 20 h 00

Ordre du jour:

- Renouvellement des contrats de travail concernant les salariés du camping et de la halte nautique
- Acceptation d'un don ainsi que son affectation
- Vote des 3 taxes
- Vote des comptes de gestion du comptable public pour 2016 concernant le CCAS, de l'eau, d l'assainissement et la commune
- Vote des comptes administratifs 2016 du CCAS, de l'eau, de l'assainissement et de la commune et affectation des résultats
- Vote des budgets primitifs 2017 concernant l'eau, l'assainissement et la commune

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2017 est adopté à la majorité. M. Drouard et M. Jovet font remarquer l'absence de mention du huis clos du précédent Conseil Municipal.

1) RENOUELEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS (D 2017 014)

Considérant que les contrats aidés de Mme Galouzeau Patricia et M. Cavelan Renaud arrivent à échéance le 30 avril 2017,
Considérant que Mme Galouzeau Patricia est en charge de la gestion du camping,
Considérant que M. Cavelan Renaud est en charge de la halte nautique,
Considérant que le besoin de personnel reste identique,
Considérant que Mme Galouzeau effectue 35 heures de travail hebdomadaire et que M. Cavelan en effectue 20,
Considérant qu'un contrat d'1 an doit être conclu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler les contrats de Mme Galouzeau Patricia pour 35 heures par semaine, et celui de M. Cavelan Renaud pour 20 heures par semaine. Les contrats débuteront le 01 mai 2017 et prendront fin le 30 avril 2018. La rémunération de chacun restera au taux horaire du SMIC.

2) ACCEPTATION D'UN DON AINSI QUE SON AFFECTATION (D 2017 015)

Considérant que Mme Faure souhaite donner 200 000.00 euros à la commune,
Considérant qu'elle souhaite que cet argent soit exclusivement affecté aux travaux et à l'aménagement du pôle santé de Châtel-Censoir,

Considérant qu'en échange de ce don, le pôle santé devra porter le nom de son défunt époux Bruno Faure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le don de 200 000.00 euros avec 13 voix pour et 1 voix contre (M. Drouard), accepte les conditions liées au don, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne finalité de cette opération. Les élus remercient chaleureusement Mme Faure pour ce geste très généreux.

3) VOTE DES 3 TAXES (D 2017 016)

Considérant les taux des taxes de 2016, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver les mêmes taux que l'an dernier, à savoir :

	CHATEL-CENSOIR	NATIONAL	DEPARTEMENTAL
Taxe d'habitation	19.42%	24.38%	23.81%
Taxe foncière sur bâti	16.60%	20.85%	21.04%
Taxe foncière sur non bâti	37.00%	49.31%	46.17 %

4) VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU CCAS 2016 (D 2017 020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MASSIAS JURIEEN DE LA GRAVIERE Bertrand délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, et présenté lors du Conseil par M. Touboulic, Adjoint aux finances, étant entendu que M. le Maire ne peut prendre part au vote

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 307.52				2 307.52
Opérations de l'exercice	72.00				72.00	
TOTAUX	72.00	2 307.52			72.00	2 307.52
Résultat de clôture		2 235.52				2 235.52
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement Total				2 235.52
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus. Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte administratif 2017 de la commune en raison de la clôture du budget du CCAS

	au compte 1068 (recette d'investissement)
2 235.52	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

5) VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU 2016 (D 2017 018)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIÈRE Bertrand délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, et présenté lors du Conseil par M. Touboulic, Adjoint aux finances, étant entendu que M. le Maire ne peut prendre part au vote

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 911.22		10 966.00		18 877.22	
Opérations de l'exercice	16 164.09	42 248.29	18 962.22	12 350.81	35 126.31	54 599.10
TOTAUX	24 075.31	42 248.29	29 928.22	12 350.81	54 003.53	54 599.10
Résultat de clôture		18 172.98	17 577.41			595.57
			Restes à réaliser			4 973.80
			Besoin/excédent de financement Total			5 569.37
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			12 611.22

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

12 603.61	au compte 1068 (recette d'investissement)
5 569.37	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

6) VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2016 (D 2017 019)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE Bertrand délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, et présenté lors du Conseil par M. Touboulic, Adjoint aux finances, étant entendu que M. le Maire ne peut prendre part au vote

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		15 078.98		78 421.57		93 500.55
Opérations de l'exercice	11 703.42	20 975.02	6 824.58	35 220.46	18 528.00	56 195.48
TOTAUX	11 703.42	36 054.00	6 824.58	113 642.03	18 528.00	149 696.03
Résultat de clôture		24 350.58		106 817.45		131 168.03
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement Total				131 168.03
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				14 408.57

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
24 350.58	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

7) VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE 2016 (D 2017 017)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE Bertrand délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, et présenté lors du Conseil par M. Touboulic, Adjoint aux finances, étant entendu que M. le Maire ne peut prendre part au vote

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		271 816.15		44 212.38		316 028.53
Opérations de l'exercice	800 360.38	817 772.67	183 322.25	51 534.28	983 682.63	869 306.95
TOTAUX	800 360.38	1 089 588.82	183 322.25	95 746.66	983 682.63	1 185 335.48
Résultat de clôture		289 228.44	87 575.59			201 652.85
		Restes à réaliser				3 851.00
		Besoin/excédent de financement Total				205 503.85
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				105 514.00

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

83 724.59	au compte 1068 (recette d'investissement)
205 503.85	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

8) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

M. le Maire fait lecture aux élus de la lettre que M. Jovet a écrit à l'occasion de la convocation de la commission du budget. En effet, la commission était réunie afin de débattre des orientations budgétaires, M. Jovet n'a pas souhaité y participer et a démissionné. M. le Maire prend acte de cette décision.

M. le Maire informe les élus qu'une baisse importante des dotations et donc des recettes de la commune est encore à déplorer.

M. Toubolic adjoint aux finances présente les différents budgets. Des graphiques et des tableaux sont projetés dans la salle pour permettre à chacun de suivre plus facilement. Une telle présentation n'avait encore jamais été proposée.

Il est à noter que la renégociation des emprunts a considérablement fait baisser l'endettement de la commune.

Les budgets se présentent comme suit :

-Budget de l'eau :

Fonctionnement : 23 215.37 € à l'équilibre
Investissement : 40 649.61 € à l'équilibre

-Budget de l'assainissement:

Fonctionnement : 35 166.58 € à l'équilibre
Investissement : 286 746.00 € à l'équilibre

-Budget de la commune:

Fonctionnement : 1 000 285.85 € à l'équilibre
Investissement : 62 682.59 € à l'équilibre

Les budgets primitifs 2017 de l'eau, de l'assainissement et de la commune sont adoptés à l'unanimité.

Tous les graphiques projetés sont disponibles en mairie sur demande.

9) DIVERS

- Concernant la cérémonie du 08 mai, rendez-vous est donné à 11h30 devant le Monument aux Morts, elle sera suivie d'un vin d'honneur. Le directeur d'école est encouragé à faire venir les enfants à cette cérémonie du souvenir.

- Des trous dans la chaussée ont été signalés. Des réparations sont en cours.

- Les 3 platanes sur la place de la Mairie ont été plantés. Cependant, comme ils sont en racines nues, il va falloir les arroser abondamment afin qu'ils ne déperissent pas.

- Le Colonel Coste, Responsable Départemental est venu effectuer une visite fin mars. M. Drouard informe donc les élus qu'il n'y aura pas d'intégration du CPI de Châtel-Censoir, ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'ambulance comme cela avait pourtant été promis par le Département. La double affectation a alors été proposée comme solution, signifiant un investissement personnel supplémentaire de la part des sapeurs-pompiers de Châtel-Censoir. En effet, en plus d'intervenir sur la commune il s'agit de porter assistance sur le secteur de Vézelay. M. Drouard en qualité de chef de corps s'est opposé à cette solution. Des discordes au sein des pompiers sont alors apparues compliquant un peu l'avenir du CPI. M. le Maire rappelle qu'en tant que Maire il est le chef du CPI contrairement à ce que M. Drouard a prétendu précédemment, et que de ce fait il porte la responsabilité de certains manquements. Ainsi, certaines choses vont changer. En ce qui concerne la double affectation elle est à l'étude; elle permet de regrouper les effectifs au niveau du département et de réduire les coûts pour Châtel-Censoir. Chaque pompier sera libre d'y adhérer ou non mais tout ceci reste prématuré pour le moment.

- Le bail de trois mois avec Mme Faure arrivant à échéance, M. Drouard souhaite savoir ce qu'il adviendrait si un médecin se présentait. M. le Maire s'engage à lui fournir un local correct si toutefois cela arrivait.

fin de séance : 22h30